

Avant-propos

Albert Legault

Volume 4, Number 1-2, 1973

La sécurité européenne

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/700278ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/700278ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Legault, A. (1973). Avant-propos. *Études internationales*, 4(1-2), 3-5.
<https://doi.org/10.7202/700278ar>

AVANT-PROPOS

Le spécialiste des questions internationales est tout à la fois troublé et rassuré de constater le nombre et la nature des problèmes qui font l'objet depuis quelques années déjà de négociations entre l'Est et l'Ouest.

Commencées en 1970, les négociations de la République fédérale d'Allemagne avec les pays socialistes ont donné lieu à des résultats tangibles dont les plus importants sont incontestablement les traités germano-soviétique et germano-polonais, ainsi que le traité fondamental entre les deux États allemands. Les quatre puissances, de leur côté, ont décidé d'œuvrer dans le sens de la détente en concluant, le 3 septembre 1971, l'accord de Berlin. Tous ces efforts ont directement contribué à assainir la situation politique en Europe, ce qui a permis, par la même occasion, d'ouvrir la porte aux grandes négociations multilatérales sur la sécurité et la coopération. C'est donc dans la foulée de ces transformations qu'ont débuté en novembre 1972 les discussions préliminaires d'Helsinki sur la Conférence sur la sécurité et la coopération, et, au début de l'année 1973, les pourparlers préliminaires sur les réductions mutuelles et équilibrées des forces armées.

Au début de l'année 1972, il a paru propice à la section de sécurité internationale du Centre québécois de relations internationales de faire le point sur la situation européenne et de situer les problèmes dans leurs véritables perspectives. Le thème de l'étude, comme le titre l'indique, est celui de la sécurité en Europe. Qu'est-ce que l'Europe, qu'est-ce que la sécurité?

Le professeur Donneur, pour sa part, aborde la première question « Qu'est-ce que l'Europe? » en donnant un contenu théorique à sa recherche. Peut-on véritablement parler de l'Europe comme d'une région politique composée de deux sous-systèmes dont le premier serait l'Europe de l'Ouest, et le second, l'Europe de l'Est? Ou vaudrait-il mieux parler de l'Europe comme d'un seul système paneuropéen qui inclurait l'URSS, et d'une façon indirecte, le Canada et les États-Unis? On le voit, il y a ici matière à débat.

Les grandes négociations multilatérales européennes, d'un autre côté, ne seraient sans doute pas à l'ordre du jour, n'eût été le tournant décisif imprimé aux affaires européennes par la politique d'ouverture à l'Est du chancelier Brandt. En réalité, c'est sur la liquidation des séquelles de la Seconde Guerre mondiale qu'ont porté, en grande partie, les négociations entre la RFA et les pays socialistes. Le professeur Legault et M. Renaud Bernardin s'emploient donc à cerner le contentieux allemand avec les pays de l'Est à partir des rubriques suivantes: le dialogue germano-soviétique, le débat germano-polonais, le problème de Berlin, le débat interallemand, et le contentieux

germano-tchèque. Les auteurs précisent ainsi dans quelle mesure ont pu être levées certaines hypothèques qui freinaient jusqu'à maintenant le rapprochement entre les deux Europes.

La coopération et la sécurité s'insèrent cependant dans un cadre étroit dont il importe au préalable de tracer les limites. Le professeur Jacobsen a donc décidé de traiter de l'évolution des attitudes soviétiques vis-à-vis des doctrines de la coexistence pacifique et de la communauté socialiste. Si la première semble ouvrir la voie à des phénomènes de coopération multiples, la seconde, en revanche, semble sinon fermer la porte, du moins sérieusement porter atteinte aux véritables perspectives d'une normalisation des relations entre les deux Europes. Est-ce à dire que c'est à la jonction entre ces deux doctrines qu'il importe de situer le véritable débat ? C'est là, en peu de mots, le principal objectif que s'est fixé le professeur Jacobsen dans la poursuite de ses recherches.

Il importait également de situer dans leur véritable contexte historique les appels répétés des pays socialistes pour la convocation d'une conférence sur la sécurité et la coopération. Le professeur Jeanne Laux s'emploie à dégager comment cette idée s'est peu à peu cristallisée au sein des pays du Pacte de Varsovie avec toutes les variantes et polarisations nationales qui ont pu s'y manifester. Elle précise, par la même occasion, les intérêts et bénéfices que les pays participants entendent en retirer, et tente d'apprécier la marge de liberté d'action des pays participants.

Le débat sur la sécurité européenne déborde largement le cadre purement géographique de l'Europe, puisque le *statu quo* actuel est garanti par la présence et le déploiement de systèmes d'armes et de troupes militaires des deux Grands. Est-il possible d'imaginer un système de sécurité subsidiaire par rapport aux alliances existantes, système où, par le biais d'une réduction de la confrontation militaire sur le continent européen, seraient créées les conditions d'un dépassement progressif de la « structure des blocs » et jetées les bases d'une coopération permanente de tous les États, indépendamment de leurs régimes économiques et sociaux ? C'est dans cette perspective que monsieur Klein analyse le problème du désarmement régional, dont notamment celui des MBFR. Après avoir posé la problématique de la réduction des forces selon trois niveaux – maintien de l'équilibre stratégique, motivations des États intéressés, et dimension politique du désarmement régional – l'auteur tente de mesurer les chances d'une telle négociation et de définir un cadre – qui tiendrait compte des différents intérêts en présence.

Il va de soi que nous ne pouvons épuiser le sujet dans cette étude qui se veut une modeste contribution aux problèmes de la sécurité européenne. L'objectif principal a été et reste celui de situer la Conférence sur la sécurité et la coopération, et les pourparlers sur les réductions mutuelles et équilibrées des forces armées dans leurs véritables perspectives historiques. Les auteurs, comme le lecteur pourra le constater, ne partagent pas tous le même point de vue aussi bien en ce qui concerne les résultats tangibles à attendre de ces discussions multilatérales qu'en ce qui a trait aux formes probables de l'Europe politique de demain. Cette diversité de points de vue reflète peut-être davantage des « approches » différentes à l'étude des problèmes que des conceptions politiques divergentes des réalités de l'Europe. Nous espérons que le lecteur y verra une source d'enrichissement plutôt que matière à débat.

Nous tenons à remercier ici M. Ferry de Kerckhove pour le soin et la diligence qu'il a apportés à la traduction des textes des professeurs Laux et Jacobsen. Nos remerciements vont aussi au Centre québécois de relations internationales sans le concours duquel cette étude n'aurait pu être mise en œuvre. Grâce, enfin, à un programme d'échanges réalisé entre le Centre d'études de politique étrangère de Paris et le Centre québécois de relations internationales, le groupe de travail a pu bénéficier de la contribution précieuse de monsieur Jean Klein, spécialiste des questions de la sécurité européenne et chargé de recherche au CNRS.

Albert LEGAULT